

La rentrée incertaine des futurs médecins

• Le concours de médecine risque d'être une nouvelle fois invalidé par le Conseil d'Etat cette semaine.

• Si c'est le cas, c'est la politique même des quotas qui pourrait être remise en question.

• Les débats communautaires risquent de reprendre de plus belle autour de ce dossier.

Etat du contingentement des diplômés en médecine

	FLANDRE		WALLONIE BRUXELLES		
Nombre de diplômés non connus	745	2022	575		Nombre de diplômés non connus
Nombre de diplômés non connus	738	2021	492		Nombre de diplômés non connus
	994	738	2020	492	1 048
	886	738	2019	492	1 058
	1 474	1476	2018	492	1 888
	822	738	2017	492	878
	848	738	2016	492	758
	765	738	2015	492	618
	718	615	2014	410	571
	748	585	2013	390	428
	718	534	2012	356	462
	659	454	2011	303	466
	575	454	2010	303	405
	483	454	2009	303	368
	413	454	2008	303	341
	416	454	2007	303	315
	362	445	2006	297	323

Source : Rapport annuel de la Commission de planification - offre médicale 2014

IPD Graphics

Une ombre communautaire plane sur le dossier

L'année académique est aux portes des universités, les secondes sessions débutent, mais personne ne sait encore ce que le mois de septembre réservera aux étudiants francophones de médecine qui clôtureraient en juin leur première année d'étude.

En réalité, c'est pour l'heure au Conseil d'Etat que la rentrée se joue, lui qui doit statuer cette semaine sur un recours engagé par des étudiants de l'Université de Liège à l'encontre du concours en médecine.

1 Quelle est l'origine du dossier? Ce concours en fin de première année de médecine résulte de négociations très difficiles et datées de décembre 2014 entre le ministre francophone de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), et la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open VLD). A l'époque, pour offrir aux francophones l'assurance que tous les étudiants en médecine ayant entamé leur cursus recevraient bien l'indispensable attestation Inami pour pouvoir professer, la mi-

nistre néerlandophone avait exigé que la Communauté française mette – compétente en matière d'enseignement – en place un filtre à l'entame des études. Jean-Claude Marcourt a opté pour la formule du concours à la fin de la première année. Ce concours a été organisé pour la première fois en juin et a retenu 650 étudiants parmi les 1 112 étudiants inscrits. C'est donc la validité de ce concours qui est remise en question aujourd'hui devant le Conseil d'Etat.

2 Que peut-on attendre du Conseil d'Etat? Le 26 juillet dernier, celui-ci donnait déjà raison à des étudiants namurois et annulait leurs délibérations. A lire son argumentation, les quotas communautaires sur lesquels s'appuie le système de sélection aux études de médecine sont illégaux parce que "dépourvus de fondement" et ne reposant pas "sur des données précises, exactes, perti-

mentales, adéquates et actualisées”. Si le Conseil d’Etat donne une nouvelle fois raison aux étudiants, l’avenir de cette politique de quotas risque d’être sérieusement mis à mal, car ce n’est pas tant le principe juridique à la base du concours qui est critiqué par le Conseil d’Etat, que le mécanisme même de sélection qui ne reposerait sur aucune motivation admissible. Notons d’ailleurs que les politiques ont du souci à se faire. Vendredi dernier, en s’appuyant essentiellement sur la même argumentation que dans le cas namurois, l’auditeur du Conseil d’Etat rendait un avis favorable aux étudiants liégeois. Or, le Conseil donne très régulièrement raison à son auditeur.

3 Quelles seraient les conséquences d’une victoire des étudiants ?

Sur le terrain, elles s’annoncent très compliquées. Les délibérations étant jugées invalides par le Conseil d’Etat, les étudiants namurois et liégeois qui ont réussi leurs examens pourraient s’inscrire en deuxième année, qu’ils aient ou non réussi le concours. La situation sera très délicate pour leurs universités qui n’auront du coup pas assez d’attestations Inami à leur distribuer en fin de cursus. De plus, l’effet domino pourrait jouer aussi, attirant les étudiants des autres universités dans une même démarche devant le Conseil d’Etat.

4 Quelle pourrait être la réponse politique ? C’est la grande incon-

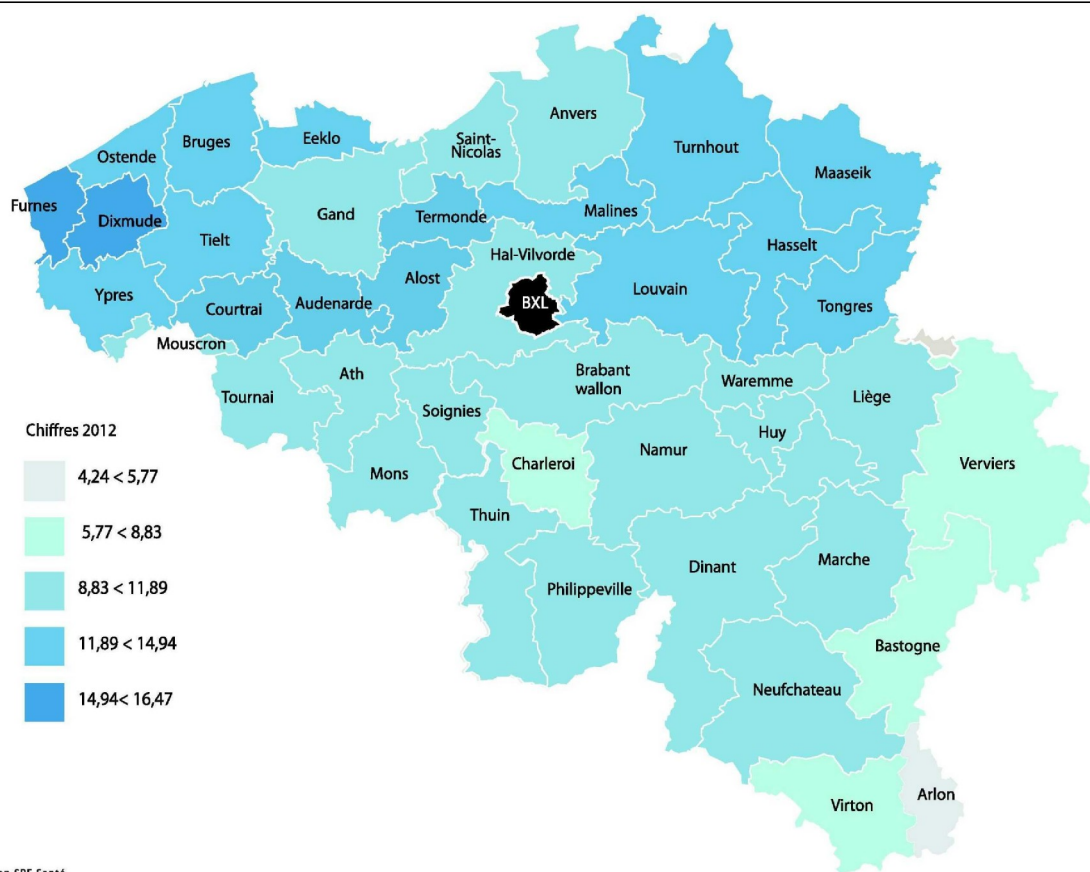
nue. Du côté des cabinets, le silence est respecté. En extrême urgence, le ministre De Block pourrait libérer 259 attestations supplémentaires pour répondre au passage en deuxième année de tous les étudiants de Namur et de Liège. Mais au fédéral, tous les partis accepteraient-ils ces nouvelles largesses accordées aux francophones ? Et quel sera le sentiment des étudiants des autres facultés francophones qui n’auraient pas été devant le Conseil d’Etat et qui devraient, eux, subir les effets du concours ? Dans un second temps, ce sont des négociations serrées entre le ministre Marcourt et la ministre De Block qui devraient reprendre puisque l’accord de 2014 ne tiendrait plus. Quelle sera alors l’attitude de la ministre De Block ? A la suite de l’argumentation du Conseil d’Etat et devant le risque de pénurie de médecins va-t-elle revoir à la hausse les quotas francophones ? Ou, au contraire, va-t-elle les revoir à la baisse ayant dû libérer des attestations supplémentaires ? Ce débat, quoi qu’il en soit, risque de reprendre des allures de combat communautaire. Début juillet, le recteur de la KUL, Rik Torfs, a déjà énergiquement refusé que le gouvernement revoie à la faveur des francophones la clé de répartition des numéros Inami (ce qui est en projet pour l’année 2022). La N-VA partage son sentiment, alors que début août c’est le Bureau de la concertation flamande des étudiants qui a demandé aux francophones de cesser *“leur combat séculaire contre le nécessaire contingentement”*.

Bosco d’Otreppe

605

ATTESTATIONS

Pour 1 112 étudiants en fin de bac 1 en juin, seules 605 attestations de passage en bac 2 étaient prévues.

Médecins généralistes : nombre d'équivalents temps plein prestés dans le cadre INAMI pour 10 000 habitants

Pourquoi ils sont pour les quotas

C'est en 1996 que le gouvernement fédéral s'est laissé séduire par le système des quotas. En pratique, l'Etat fixe le nombre de numéros Inami (indispensables aux médecins pour pouvoir professer) qui peuvent être délivrés chaque année. C'est ce que l'on appelle le numerus clausus.

L'objectif de cette limitation de l'offre médicale est principalement d'ordre économique. Un des grands arguments est de dire que la limitation du nombre de médecins permet de contenir les coûts de la sécurité sociale. En cas de pléthore, certains médecins pourraient avoir trop peu de patients pour assurer des revenus jugés suffisants et seraient dès lors tentés de prescrire plus que nécessaire pour boucler les fins de mois.

L'argument est aussi sanitaire. En cas de pléthore, des médecins risquent d'avoir une pratique médicale trop faible pour maintenir à niveau la qualité des soins qu'ils prodiguent.

Du côté néerlandophone, les mondes politique, universitaire, médical et même étudiant se montrent plutôt favorables à cette politique des quotas. Du moins lui sont-ils restés fidèles en organisant, dans leurs facultés de médecine, des examens d'entrée pour accueillir un nombre d'étudiants adapté aux quotas. Cette rigueur ne fut par contre pas partagée par le monde francophone. C'est cela qui, à l'exemple de la charge début juillet du recteur de la KUL, Rik Torfs, contre les partis francophones, contribua à gonfler la dimension communautaire du dossier.

BdO

Pourquoi ils sont contre

Il ne faut pas aller loin du côté francophone pour comprendre le scepticisme partagé à l'encontre du système des quotas. Le monde politique et les universités du sud du pays ont toujours freiné des quatre fers avant d'instaurer une sélection des étudiants en médecine.

Ces étudiants, par la voix de leurs syndicats, ont quant à eux toujours remis en question les quotas. Inadaptés aux nécessités du terrain, ils mènent à une grave pénurie de médecins, surtout des généralistes, affirment-ils.

De plus, rien ne prouve qu'un nombre faible de médecins mènerait à une réduction des coûts de soins de santé, soulignent-ils. "Pire, affirmaient vendredi dans un communiqué commun le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (le Cium) et

l'Union des étudiants de la communauté française (l'Unécof), *les retards de prises en charge liées aux files d'attente dans un contexte de pénurie, engendrent des coûts supplémentaires pour les patients qui verraient leur état empirer, et pour l'Etat.*" Ils jugent à cet égard paradoxal que des médecins doivent être recrutés à l'étranger pour compléter les équipes dans certains hôpitaux belges alors que des étudiants sont stoppés dans leur cursus.

Le monde politique francophone comme les recteurs sont, en gros, sur la même ligne. A l'exemple du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), ils insistent pour que le fédéral réalise un cadastre fiable des médecins – pour répartir ceux qui craignent la pléthore ou ceux qui parlent de pénurie.